

Présidence du Conseil départemental du Val d'Oise

Cergy, le 9 janvier 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 8 JANVIER

Les élus du Département du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente le lundi 8 janvier 2018 et ont délibéré sur 20 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- Dans le cadre du programme 2018, l'attribution d'une subvention de 10 280 € à la commune de Méry-sur-Oise pour la réfection et le réaménagement des écoles élémentaire « Jean Jaurès » et du « Centre ».
- Dans le cadre du programme 2018, l'attribution de subventions pour des travaux de restructuration et de construction des écoles d'Ermont et de Villeron, réparties comme suit : 126 478 € pour la commune d'Ermont et 337 236 € pour la commune de Villeron.
- Le financement du contrat d'aménagement régional entre le Département du Val d'Oise et la commune d'Andilly pour un montant maximum de 412 200 €.
- L'attribution de subventions pour 5 festivals pour un montant total de 34 820 € au titre de l'année 2018 (voir page 3).

Le chiffre du jour :

311 152,23 €, les subventions d'investissement totales accordées au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux et au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome. Leurs missions sont la protection de la ressource de l'eau et les actions qui contribuent à l'atteinte du « bon état » des masses d'eau au sens de la directive cadre européenne de l'eau.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

Subvention d'investissement aux collectivités - Travaux de réparation d'entretien et d'aménagement pour les écoles de la commune de Méry-sur-Oise - Programmation 2018. L'Assemblée départementale attribue une subvention de 10 280 € à la commune pour la réfection et de réaménagement des écoles élémentaires « Jean Jaurès » et du « Centre ».

Subvention d'investissement aux collectivités – Travaux de restructuration et de construction dans les écoles, groupes scolaires et demi-pensions des communes d'Ermont et de Villeron – Programmation 2018. L'Assemblée départementale approuve les demandes de subventions et attribue deux subventions d'un montant de 126 478 € pour la commune d'Ermont et de 337 236 € pour la commune de Villeron au titre des travaux dans les écoles.

Subvention d'investissement aux collectivités – Achat d'un basson et divers travaux de réfection pour les communes de Persan et du Thillay. L'Assemblée départementale accorde, au titre de l'acquisition d'instruments de musique onéreux présentant un caractère exceptionnel, une subvention de 1 950 € à la commune de Person pour l'achat d'un basson au profit de son conservatoire de musique.

L'Assemblée départementale accorde, au titre de la restauration des Monuments historiques classés ou inscrits, une subvention de 22 107 € à la commune du Thillay pour la réfection des parements et des toitures du chevet et remaillage des toitures de la nef de l'église Saint-Denys.

Subvention d'investissement – Programme départemental 2018 des opérations relevant du domaine de l'eau. L'Assemblée départementale accorde les subventions d'un montant de 311 152,23 € pour le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassin de la Thève et de l'Ysieux et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

La protection de la ressource en eau est l'une des priorités départementales comme les actions qui contribuent à l'atteinte du « bon état » des masses d'eau, au sens de la directive cadre européenne sur l'eau.

Contrat d'aménagement régionaux – Subvention – Commune d'Andilly - Programmation 2018 – 2021. L'Assemblée départementale approuve le financement du contrat d'aménagement régional entre le Département du Val d'Oise et la commune d'Andilly.

L'objectif des travaux découlent du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du projet d'aménagement du territoire pour l'équipement et l'amélioration du cadre de vie de la population.

La subvention globale relative à cette convention de financement représentera un montant maximum de 412 200 €.

ACTION SOCIALE ET SANTE

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) - Renouvellement de la convention de tarification des Services d'Aide à Domicile. L'Assemblée départementale accorde le renouvellement des conventions de tarifications des prestataires intervenant au titre de l'aide humaine dans le cadre de la PCH.

Cette convention est destinée à 12 Service d'Aide à Domicile et vise à assurer le maintien des prestations d'aide humaines offertes aux personnes handicapées et à revaloriser le tarif selon les modalités d'indexation tarifaire prévues.

DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

Soutien aux opérations culturelles de diffusion professionnelle et de rencontre avec les publics – Subventions pour 5 festivals. L'Assemblée départementale accorde des subventions à 5 festivals considérés comme vecteurs de la création artistiques et de rencontres avec les publics pour montant total 34 820 € au titre de l'année 2018 et réparties comme suit :

- 25 000 € à l'association « Aeuropaa » pour l'édition 2018 de son festival « Piano Campus » dont 3 000 € pour le prix « piano campus de bronze »,
- 3 520 € à la commune de Mériel pour l'édition 2018 de son festival « Musiques en scènes »,
- 1 000 € à l'association « L'hiver musical de Saint-Leu-la-Fôret » pour l'édition musicale de son festival de musique classique et de musiques du monde,
- 4 300 € à l'association « Via Nova » pour l'édition 2018 de ses master classes au château de la Roche-Guyon et de ses concerts « Au village »,
- 1 000 € à la commune du Plessis-Bouchard pour l'édition 2018 de son festival « Musiques en scènes ».

Le Département a réaffirmé en 2012 son soutien au spectacle vivant afin de favoriser le rayonnement artistique de son territoire.

Convention de dépôt d'œuvres d'art de la Société d'histoires d'archéologie « Le Vieux Montmartre » en faveur du Département (Maison du Docteur Gachet). Dans le cadre de l'exposition « Les dîners des Eclectiques et le docteur Gachet » du 25 mars au 29 juin 2017, la Maison Gachet a présenté de manière inédite des gravures réalisées par le docteur Gachet et les membres de cette société artistique de la fin du XIX^{ème} siècle. Au terme de ce contrat, l'Assemblée départementale accorde la convention de dépôt, pour une durée de trois ans renouvelable de 35 œuvres afin de compléter la collection du site culturel.

Projet « Jardin des Possibles » - Convention de partenariat avec le Centre d'Initiation au Travail et à la Vie Sociale (CITVS). L'Assemblée départementale approuve les termes de la convention entre le Département et la Fondation John Bost pour une collaboration dans les domaines de l'environnement, du handicap et de la formation professionnelle ainsi que la valorisation du patrimoine du Val d'Oise et de l'accès à la culture.

Convention de co-production – Publication du livre de l'artiste Hicham Berrada. L'Assemblée départementale approuve les termes de la convention de co-production entre le Département et Liénart Editions pour la publication du catalogue de l'exposition « 74 083 jours » d'Hicham Berrada présentée à l'abbaye de Maubuisson, site d'art contemporain du Conseil Départemental.

L'Assemblée départementale fixe le prix de vente de ce catalogue à 20 € TTC l'unité et accorde à Liénart Editions, pour la publication de cet ouvrage, un concours financiers pour

un montant de 10 000 € correspondant, d'une part au règlement de prestations intellectuelles et techniques et, d'autre part, à l'achat au prix libraires de 60 exemplaires destinés à être mis en vente à l'abbaye de Maubuisson.

Convention de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le CAUE du Val d'Oise - Développement des haltes fluviales de l'Axe Seine. L'Assemblée départementale approuve le partenariat et accorde une subvention de 2 500 € au CAUE du Val d'Oise.

La CAUE du Val d'Oise s'engage à :

- élaborer une analyse sur la halte fluviale de La Roche Guyon comprenant :
 - un carnet de diagnostic précisant les enjeux et proposant des préconisations pour la halte (schéma fonctionnel, photos ...),
 - une proposition de référentiel commun participant à l'image de l'Axe Seine (panneaux d'information, signalétique, paysage, traitement de l'espace public ...),
 - une mise à disposition collective des travaux réalisés avec les autres CAUE par moyens numériques pour les membres de l'Axe Seine
- mentionner le soutien du Département du Val d'Oise et de l'Association des Départements Axe Seine (logos) sur tous les supports liés à ce partenariat (publications, restitutions ...),
- contribuer aux ateliers territoriaux et au colloque sur la thématique du tourisme fluvial qui seront mis en œuvre en 2018 par le Département du Val d'Oise et l'Association des Départements Axe Seine au printemps et à l'automne 2018.

L'Association des Départements de l'Axe Seine, créée en 2016 par les Départements du Val d'Oise, des Hauts-de-Seine, des Yvelines, de l'Eure, de la Seine Maritime et du Calvados mène des actions communes pour le développement des territoires autour de l'Axe Seine. Les haltes fluviales, portes d'entrée sur les territoires, constituent des infrastructures stratégiques.

Contacts presse :

Guillaume Tessier
Directeur de la Communication
guillaume.tessier@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 35 21

Marine Pivert
Responsable des relations presse
marine.pivert@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).